

REPUBLIQUE FRANÇAISE



Permis de construire
Numéro :
PC 069 117 23 00009
du registre de la Mairie

REJET TACITE

Arrêté n° 2023-121

LE MAIRE DE LISSIEU

Vu la date de dépôt du 08/03/2023

Adressée par	Madame ZHANG suifeng 12 b allée de la combe 69380 Lissieu
--------------	---

Concernant	Piscine
------------	---------

Destination(s) - sous-destination(s)	-
--------------------------------------	---

Surface de plancher	-
---------------------	---

Adresse du terrain	7 chemin de charvery à Lissieu
--------------------	-----------------------------------

Références cadastrales	117 B 2513
------------------------	------------

Madame,

Vous avez déposé une demande de Permis de construire en date du 08/03/2023 relative à la construction d'une piscine 7 chemin de Charvery à Lissieu.

Par courrier en date du 18/03/2023, notifié par la poste le 24/03/2023, nous vous avons informé que votre dossier n'était pas complet et qu'en application de l'article R.423-39 du Code de l'urbanisme, vous aviez jusqu'au 24/06/2023 pour adresser les pièces à la Mairie afin de compléter votre dossier.

Je suis au regret de vous annoncer que n'ayant rien reçu à ce jour, votre demande a été automatiquement rejetée et que son instruction est désormais close.

Ainsi, si vous souhaitez réaliser votre projet, vous devrez déposer au préalable une nouvelle demande de Permis de construire auprès de nos services.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie de croire, Madame, en l'expression de mes salutations distinguées.

Lissieu, le 24/06/2023,

Le Maire,



Charlotte GRANGE.

